

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	24 (1936)
Heft:	480
Artikel:	Les conditions du service domestique à l'étranger : (suite et fin)
Autor:	A. de M.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-262357

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Etape? ou barrière? comme dans bien d'autres cas, c'était là une question de tactique qui se posait. Il a paru, toutefois, à la plupart des féministes françaises que ce projet, conçu dans les meilleures intentions, et sans doute pour calmer les appréhensions de ceux qui craignent encore que le vote des femmes n'amène un recul de l'idée républicaine, risquait bien davantage d'être une barrière qu'une étape, et ne favoriseraient nullement l'aboutissement du suffrage en France. Organe purement consultatif, dont les travaux pourraient parfaitement être passés sous silence si tel était le bon plaisir du Parlement, organe en marge de la Constitution, traitant les femmes autrement que les hommes, et d'autre part, organe sur lequel l'opposition antiféministe pourrait se baser pour empêcher l'adoption du suffrage féminin en prétendant que les femmes possédant ce Conseil doivent se montrer satisfaites... telles furent les principales objections formulées, au cours de diverses réunions féministes, et dans la presse. « Les femmes ne doivent pas passer par l'escalier de service: s'est écrit une oratrice. Nous sommes parfaitement d'accord.

Mot pour finir.

Nous avons raconté, comment lors de la première séance de la Chambre nouvellement élue, des suffragistes membres du groupement *La Femme Nouvelle* qu'inspire Mme Louise Weiss, fleurissaient la boutonnierre des députés arrivant au Palais Bourbon de petits bouquets de myosotis, qui signifiaient discrètement: *N'oubliez pas le vote des femmes...* D'autres avaient trouvé une idée moins poétique, mais amusante aussi: elles offraient, aux sénateurs alors, (et l'on sait combien le vieux argument est encore en faveur au Luxembourg!) une paire de chaussettes avec ces mots: *Même si vous nous donnez le droit de vote, vos chaussettes seront raccommodées!*

J. GUEVBAUD.



Les Femmes et la Société des Nations

Après la XX^e Conférence Internationale du Travail

(Genève, 4-24 juin 1936.)

Quelques impressions féministes

Il n'y en eut pas beaucoup, cette fois-ci, de ces impressions féministes, disons-le tout de suite, car il n'y avait guère à l'ordre du jour de « questions intéressant spécialement les femmes » pour employer la formule officielle — sauf celle de la réduction des heures de travail dans l'industrie du textile, qui touche de très près les intérêts des ouvrières constituant la forte majorité de la main-d'œuvre dans cette industrie. On peut se demander si les représentantes des ouvrières avaient été présentes, si cette question aurait été traitée de façon un peu plus humaine, envisagée de plus près dans sa réalité? et non pas comme une affaire de parti-pris ou de prestige politi-

que?... Mais, peut-être bien que, dans un domaine où tant de passions sont en jeu, et où l'acharnement et l'entêtement ont remplacé le raisonnement conscientieux, cette influence aurait été médiocre. Du point de vue féministe, qui est identique avec celui de l'intérêt de la famille, il est à regretter que les répercussions, sur la vie de l'ouvrière et de sa famille, de l'organisation du travail en équipes, dont le nombre va inévitablement en augmentant proportionnellement à la réduction des heures de travail, n'aient pas été prises en considération: peut-être alors quelques-uns de ceux qui ont lutté pour la cause de la semaine de 40 heures auraient-ils vu cette revendication moins en rose. Pour les femmes, nous semble-t-il, cette réduction des heures de travail, proposition sympathique au premier abord et défendue par tant de personnes de bonne volonté, n'aurait certainement pas uniquement des avantages, mais aussi des ombres, les équipes devenant plus nombreuses, la mécanisation des entreprises étant favorisée et accélérée, et la participation du travail humain à la production diminuant de plus en plus.¹

C'est donc en raison de cette composition de l'ordre du jour que sont venues cette année à Genève un moindre nombre de déléguées féminines qu'à d'autres Conférences, et que manquaient des figures amies, comme celle de Mme Anataskovitch (Yougoslavie). D'autres visages bien connus de déléguées et de conseillères techniques de certains pays qui, régulièrement, manifestent leur confiance à des fonctionnaires d'élite, réapparaissent cependant: c'est ainsi que nous avons retrouvé Mme Hesselgren, notre amie suédoise, qui fut élue présidente de la Commission, très importante et nombreuse, des « congés payés », Commission

¹ Nous rappelons ici que nos collaboratrices expriment en toute liberté leur opinion, qui n'est pas toujours celle de la rédaction de notre journal, tout au contraire dans ce cas-ci. (Réd.)

à laquelle d'ailleurs 9 femmes ont siégé, pour le compte de leur gouvernement, soit comme déléguées, soit comme suppléantes. Parmi les citoyens encore: Mme Stenberg (Pays-Bas), Mme Gloefeld-Tarp (Danemark), Mme Wasniewska (Pologne), Mme Paitre (France)¹, qui, toutes, depuis un plus ou moins grand nombre d'années, participent à la Conférence du Travail. Et les remontes politiques, qui viennent de secourir l'Espagne, nous ont ramené Mme Isabel de Palencia, dont tout le monde connaît les belles qualités spirituelles et intellectuelles, qui lui assurent l'admiration et l'estime des membres de la Conférence.

Citons encore quelques nouvelles déléguées accueillies avec joie: Miss Miller, la déléguée des Etats-Unis, dont la haute intelligence et les capacités furent très vite appréciées; Miss Stafford (Irlande), inspectrice en chef du travail, dont les déclarations claires et fermes furent beaucoup appréciées, soit à la Commission des congés payés, soit en séance plénière; et encore deux charmantes femmes: une élégante Brésilienne, Mme Rocha, et Mme Schoch, qui, bien que Suisse ou Hollandaise de naissance, ne représentait ni l'un ni l'autre de ces deux pays, mais bien l'Union Sud-Africaine.

S'il n'y a donc pas beaucoup de détails intéressants en effet: les femmes à relater à l'occasion de cette dernière Conférence, constatons d'autre part avec satisfaction qu'une collaboration agréable autant qu'utilise s'est développée entre hommes et femmes au cours de ces vingt Conférences annuelles. Non seulement

¹ Notre collaboratrice omet ici, par modestie, son nom encore qui doit être cité, celui de Mme Dora Schmidt, adjointe à l'Office fédéral du Travail, de l'Industrie et des Arts et Métiers, qui fait depuis 1930 régulièrement partie de la délégation suisse à la Conférence Internationale du Travail, comme conseillère technique gouvernementale. Nous en sommes trop heureuse pour passer ce fait en silence! (Réd.)

le personnel des employeurs, les désavantages consistent d'abord dans les pertes matérielles causées par l'in incapacité et le manque de préparation professionnelle des employées. L'absence de « manières professionnelles », les changements de places trop fréquents des domestiques empêchent des relations normales entre patronnes et employées. On cite le cas de la ville de Washington, où sur 1000 employées placées en 1922, 60 % restent dans leur place d'un à 3 mois seulement. Pour améliorer les relations personnelles entre patronnes et domestiques, l'Office de consultations familiales à New-York donne des conseils aux unes et aux autres. Le sous-comité du Département social de la Y. W. C. A. en Amérique travaille à la préparation spéciale des deux parties en vue de leurs rapports réciproques.

Les responsabilités de l'employeur sont établies par le fait que les prostituées et les mères illégitimes se recrutent en majorité dans le monde des domestiques. La vie d'une employée de maison offre donc des dangers moraux certains. Elle souffre de conditions de vie à part, de l'impossibilité de rencontrer des personnes de l'autre sexe dans un milieu normal et familial; souvent aussi l'immoralité dans la maison de l'employeur est en cause.

Pour remédier à toutes ces lacunes, l'effort porte avant tout sur la préparation professionnelle de l'employée de maison, par un enseignement ménager officiel, l'apprentissage avec contrat et examen, les stages complémentaires dans des maisons privées. Quelques expériences originales sont à citer: ainsi cette organisation américaine, où, sous la direction d'une secrétaire d'orientation professionnelle les jeunes filles sont formées pour les services de maison dans 7 ménages différents, passant 2 jours dans chacun d'eux. Le Comité de surveillance compte éveiller de cette façon le sentiment de leur responsabilité sociale chez les deux parties. Ailleurs la Y. W. C. A. a organisé un cours de 6 semaines dans un de ses homes, dont les deux dernières semaines sont consacrées à des stages auprès de maîtresses de maison soigneusement choisies. Au retour de cet essai, les jeunes filles discutent avec les maîtresses d'école ménagère des difficultés qu'elles ont rencontrées dans la pratique. On nous dit que ce mode d'entraînement a les plus heureux effets.

Plusieurs gouvernements s'occupent aussi activement du problème, par ex. en Tchécoslovaquie et en Finlande à la demande des associations d'employées. A ce propos rappelons que la présidente de l'association finlandaise, Miina Silanpää

¹ Voir le précédent numéro du *Mouvement*.

dustrie et ses profits pour répondre à l'austère science qui exige avant tout le désintéressement.

Côte à côté, avec des qualités différentes, qui se complètent, les deux jeunes gens poursuivent leurs recherches et, au cours de longues années de patientes études, parviennent à créer des corps radioactifs artificiels; ils fournissent enfin la preuve chimique de la transmutation des éléments, étonnante découverte qui, en 1935, leur valut le prix Nobel.

Toute la laborieuse existence d'Irène Curie s'est donc déroulée entre les murs clairs et nus de l'Institut du Radium. C'est une jeune femme à l'allure décidée, au large front qu'encadre une auréole de cheveux châtain, au regard direct et lucide. Elle parle peu, mais, quand il le faut, elle sait dire sa pensée, sans restrictions ni métemphoses; quant à sa pureté morale et intellectuelle, elle vaut la rectitude de son jugement.

Elle a deux beaux enfants.

« Ce sera une grande joie pour moi, disait-elle ces jours-ci, si je puis sauvegarder en France, le droit le plus précieux des femmes, celui d'exercer, dans les mêmes conditions que les hommes, les professions pour lesquelles elles se sont qualifiées par leur instruction et leur travail. »

* * *

Quant à Mme Léon Brunschwig, la nouvelle sous-secrétaire d'Etat à l'Education nationale, au moment de la formation du gouvernement, elle assistait à un Congrès à Glasgow, sans doute pour qu'il était question d'elle. Si bien que M. Léon Blum, n'ayant pu la consulter, ni même la prévenir, la fit figurer d'office sur la liste de ses



Glané dans la presse...

Encore les « ministresses » françaises

Mme Andréa Violi, dont le talent de journaliste est bien connu de nos lectrices, trace dans Vendredi ces trois jolis portraits des femmes ministres que nous reproduisons ci-après, en complément de celui de Mme Brunschwig publié dans notre dernier numéro.

Suzanne Lacore, sous-secrétaire d'Etat à la Protection de l'Enfance, était à peu de chose près une inconnue. Frêle et fine, avec un regard de douce entêtement, tout illuminé de tendresse humaine. Lui demandez-vous des détails sur sa vie? Elle répond avec un sourire:

« Je n'ai rien à dire, je n'ai pas d'histoire... »

Elle n'a, en effet, derrière elle, que trente-cinq ans de travail patient et constant, d'amour, de dévouement à la cause de l'enfance. Trente-cinq ans, qui se déroulent dans ce petit village du Périgord, Alat, près de Thonon, où le hasard la fit nommer et qu'elle sut transformer par le rayonnement de son apostolat.

Pour défendre les droits de l'enfant, elle multiplia articles, brochures, tracts; puis, malgré son

horreur de se mettre en avant, on la vit apparaître dans les Congrès où elle plaide la cause de ses petits avec une ardente simplicité qui, touchant jusqu'au fond des cœurs, emporta tous les suffrages. C'est dans la petite maison villageoise où elle continue à vivre et à lutter depuis sa retraite que Léon Blum alla la chercher. Elle-même est stupéfaite de la grande aventure qui la jette soudain dans la pleine lumière de l'actualité. Stupéfaite, mais malmenée éblouie.

« Si j'ai accepté, dit-elle, c'est uniquement parce que je crois pouvoir servir la cause de l'enfance et surtout celle des enfants misérables, de ceux aussi qu'on appelle des criminels, parce qu'ils sont héritéitairement des malades ou qu'ils furent des abandonnés... »

Suzanne Lacore rêve d'un ministère de l'Enfance. Gageons qu'elle l'obtiendra.

* * *

Sous-secrétaire d'Etat aux Recherches scientifiques, poste créé en son honneur, Mme Joliot-Curie, une des plus jeunes parmi nos Excellences, ne fut pas moins surprise d'être tirée de la studieuse retraite dans laquelle elle s'était volontairement réfugiée.

Après des études scientifiques, elle entre comme préparatrice au laboratoire qui portait le nom de son père. Elle y est nommée assistante vers 1920, passe en 1925 sa thèse de doctorat ès sciences: *Les recherches sur les rayons alpha du polonium*, et en 1932 devient chef de travaux.

Chemin faisant, elle avait rencontré dans ce même laboratoire et épousé celui qui fut et reste son camarade de recherches et de gloire, Frédéric Joliot, jeune ingénieur qui avait abandonné l'in-



Les femmes et les livres

Nous sommes heureuses d'apprendre que le candidat français au « Grand prix international du roman », qui sera décerné à Londres, est une candidate... et une féministe militante, ce qui n'en vaut que mieux! C'est, en effet, un manuscrit de Mme Louise Weiss, qui s'est attelée avec tant d'ardeur et d'initiative à la cause du vote des femmes en France, qui vient de choisir un jury où siégeaient entre autres MM. André Théribaud, Robert de Traz, Gaston Rageot, etc.

Ce roman, le premier qu'a écrit Mme Louise Weiss, qui a fait essentiellement carrière de journaliste, est intitulé *Délivrance*. Il se passe à Genève en 1931, et touche forcément à des questions internationales. La figure d'Aristide Briand y est évoquée avec émotion.

Les douleurs chantées sont déjà des douleurs calmées.

Mme LOUISE ACKERMANN.

est elle-même une ancienne domestique, devenue plus tard ministre dans un cabinet socialiste.

Parmi les mesures législatives récentes, citons encore celles qui régulent le service de maison en Allemagne (juillet 1934) qui restent en plusieurs points en-dessous de nos contrats suisses, mais qui introduisent plusieurs articles intéressants. Ainsi les gages sont fixés d'après les barèmes de l'Office de travail du district; l'employée a le droit d'utiliser une baignoire et la possibilité de recevoir des amis, ces arrangements étant compris d'un commun accord dans l'établissement des gages. En cas d'hospitalisation de l'employée pour cause de maladie, les jours de paye seront calculés d'après les mois de service, à raison de deux jours par mois, à partir de six mois de service révolu. Le prime de l'assurance maladie obligatoire est partagé entre l'employeur et l'employée. Une période d'essai de 15 jours précède l'entrée en vigueur de ce contrat.

Notons en terminant comment les bureaux de placement tendent de plus en plus à passer aux mains de l'Etat.

A. DE M.

L'estimation de la valeur économique et la rémunération éventuelle du travail de la femme dans son ménage

(Suite de la 1^e page.)

Glissons sur la situation faite aux femmes quand intervient un divorce, sur la pension dérisoire qui leur est allouée, si un tribunal n'estime pas « qu'elle est exposée à tomber dans le dénuement du fait de sa séparation, et qu'en conséquence, bien qu'elle soit "innocente", également, il n'y a pas lieu de lui accorder aucun dédommagement! ». Le jour où l'on remettra une indemnité correspondant aux années de service ménager fourni à son mari à la femme qui, ayant donné ses forces et sa jeunesse, se voit supplantée par une autre quand elle a cessé de prospérer, on n'accomplira un acte de simple justice.

Reconnaitre la valeur économique du travail de la femme dans son ménage, c'est en même temps placer les deux époux sur un plan d'égalité: égalité matérielle et morale que le féminisme préconise et réclame à juste titre au nom de l'équité la plus élémentaire. Le régime de la séparation des biens est le seul vraiment juste, il faut y ajouter la clause du partage des acquets au cours du mariage, c'est important pour l'épouse, car si c'est le mari qui apporte l'argent, c'est la femme qui le gère et par son économie contribue à l'amélioration matérielle de la situation.

Le principe de la valeur économique du travail de la femme étant admis, son estimation est chose délicate, difficile, la situation de l'un différant de celle de l'autre! Le niveau économique et social du ménage peut varier beaucoup, et de nombreux facteurs divers interviennent: le nombre d'enfants, l'importance du logement, les prestations exigées de la femme, la présence d'aides ou de domestiques, etc., etc.

En tenant compte de tous ces éléments, mul-

timistes, sûr qu'elle ne se déroberait pas plus à cette tâche qu'à tant d'autres.

Le regard énergique sous des cheveux que l'on dirait poudrés de blanc, le maintien plein d'affable autorité, la voix nette, parfois mordante, elle s'impose dans toutes les assemblées politiques, sociales ou féminines, par la rigoureuse logique de son esprit, l'abondance et la sûreté de sa documentation, la concision de sa parole.

Ministre ou « Ministresse »?

Et, à ce propos, comment les désigne-t-on, ces trois femmes? et comment s'adresse-on à elles? Voici l'aviso de La Française, le journal de Mme Brunschwig justement:

...Evidemment, on dira, en parlant de l'une d'elles, *la sous-secrétaire d'Etat*. Mais lorsqu'on s'adresse à elles, dira-t-on Mme la Ministresse? Non, ce serait affreux. Mme la Ministre? Cela ne va pas non plus. Et ces dames préfèrent que le terme adopté soit: Madame le Ministre... à l'instar de Mme le Docteur, Mme le Chirurgien, etc. Espérons que les linguistes se rallieront à cette formule!

Protocole

Paris-Midi nous révèle ainsi les graves soucis causés au protocole par la présence de femmes dans le gouvernement.

Pour la première fois, des femmes ont siégé au Parlement français. Sur le coup de 15 h, hier, au Palais-Bourbon, les trois sous-secrétaires d'Etat féminins, Mmes Brunschwig, Joliot-Curie et Suzanne Lacore, ont fait d'un pas assuré leur entrée dans l'hémicycle.

Une partie de l'assemblée se leva, mais il

Le prix du beurre

N. D. L. R. — *Le renchérissement du prix du beurre de 40 centimes par kilo a soulève dans bien des milieux féminins, non seulement des protestations justifiées, mais encore certaines menaces d'action concertée, qui sont à noter comme symptomatiques d'un esprit nouveau parmi les ménagères. Mme Studer de Gomoens (Winterthour) s'était faite à l'Assemblée de l'Association suisse pour le Suffrage, à Montreux, l'écho de ces plaintes, en demandant à celles qui revendent leurs droits de citoyennes de joindre leur protestation motivée à celle des ménagères et des consommatrices organisées, nous publions ci-après la lettre que vient d'adresser l'A.S.S.F. au chef du Département de l'Economie publique, de concert avec deux autres grandes Associations féminines suisses.*

Lausanne et Bâle, le 27 juin 1936.
Monsieur le Conseiller fédéral Obrecht,
Chef du Département de l'Economie publique, Berne.

Monsieur le Conseiller fédéral,

Quisque c'est sur la femme que repose essentiellement la préoccupation d'établir dans le ménage l'équilibre entre des revenus qui diminuent constamment et des charges qui, non seulement restent très lourdes, mais encore tendent à augmenter, il est naturel que les femmes suisses suivent avec un intérêt toujours en éveil la politique fédérale actuelle à l'égard du coût de la vie, et constatent avec une inquiétude justifiée l'accroissement continu des prix de presque toutes les denrées de première nécessité. Aussi la récente augmentation du prix du beurre de 40 centimes par kilo a-t-elle créé une vive émotion dans des cercles très étendus, ceci d'autant plus que cette élévation, à une période de l'année où l'on a coutume, au contraire, de voir baisser ce prix,

constitue en réalité une augmentation plus forte que le chiffre indiqué.

Vous comprendrez facilement dès lors, Monsieur le Conseiller fédéral, qu'une pareille mesure ait soulève de toutes parts les plus vives protestations, car le prix global des denrées de première nécessité s'est peu à peu tellement élevé chez nous que certains achats finissent par devenir impossibles à la classe ouvrière comme à la petite bourgeoisie: nous n'avons qu'à vous rappeler ici l'augmentation du prix du sucre de 80 %, qui s'est produite il y a guère longtemps, celle du prix de la viande, etc. Et les limitations des possibilités d'alimentation qui découlent de ces augmentations constantes, en atteignant forcément la jeunesse, nuisent ainsi à la santé du peuple suisse. On ne comprend pas dans les milieux féminins la raison de ce constant renchérissement des denrées alimentaires de première nécessité, au lieu que ce renchérissement soit supporté par des produits de luxe, et par conséquent par ceux des milieux de notre population qui sont encore financièrement assez forts pour y faire face.

C'est en nous appuyant sur toutes les protestations qui se font énergiquement jour dans toutes les parties de la Suisse contre l'augmentation du prix du beurre, que nous prenons la liberté d'insister auprès de vous, Monsieur le Président, pour que vous vouliez bien considérer à nouveau la situation créée par cette décision. Nous représons, ce faisant, un grand nombre d'Associations qui nous sont affiliées et de membres individuels, parmi lesquels, nous devons vous dire, on menace de faire la « grève du beurre ». Il est évident que pareille mesure serait de nature à nuire, non seulement momentanément, mais de façon durable, aux producteurs de beurre, car de nombreuses femmes qui actuellement font toute

autre revenu, mais elle est représentée avant tout essentiellement par son travail ménager. Le 50 % de la contribution totale du mari aux frais du ménage pourrait être considéré légalement comme étant à la fois le salaire de la ménagère et la contribution de celle-ci aux frais du ménage. Elle recevrait en outre, en toute propriété, à titre légal, et non comme un don du mari, une somme d'argent correspondant à un pourcentage du 10 au 20 % de la totalité du budget du ménage.

Le pourcentage aurait cet avantage de tenir compte de la situation de chaque ménage. Et, d'après ce système, le versement de la femme et sa contribution aux frais du ménage seraient effectifs, puisqu'ils seraient versés par le mari, non pas directement comme salaire, mais comme participation aux frais du ménage et que c'est là l'équivalent du travail domestique de la femme. Quant au versement supplémentaire légal d'une somme d'argent à la femme elle serait le complément de la rémunération du travail ménager de celle-ci.

N'oublions pas dans tout ceci les situations anomalies créées par le chômage et la crise: femmes travaillant au-dehors, maris faisant le ménage, etc., ce qui amène à envisager le renversement des choses dans ces circonstances.

Il est certain que jusqu'à ce que puissent s'établir et avoir force de loi les idées émises

leur cuisine au beurre, prendraient rapidement l'habitude d'utiliser d'autres produits gras, et ne reviendraient sans doute pas tout de suite à leur première méthode. D'autre part, comme les suites économiques de cette grève seraient assurément de faire augmenter la consommation de l'huile de cuisine, et que celle-ci est contingentée, nos Associations sauront faire remarquer à celles qui parlent de grève que l'épuisement des contingents d'huile de cuisine compliquerait au lieu de faciliter la lutte contre l'augmentation du prix du beurre, au moment où la production est la plus forte.

Nous savons toutes, Monsieur le Conseiller fédéral, et nous tenons à vous dire que nos Associations féminines s'en rendent parfaitement compte, les grandes difficultés contre lesquelles doit lutter votre Département de l'Economie publique. Mais nous estimons de notre devoir de vous signaler combien il est incompréhensible pour la majorité de nos concitoyens que, alors qu'à l'étranger le prix du beurre baisse partout, alors que nous souffrons dans notre pays d'une surproduction de beurre, le prix de cette denrée est précisément augmenté.

Vous priant de bien vouloir accorder à ce problème toute votre attention, afin d'éviter une « grève du beurre » qui serait certainement conduite jusqu'au bout avec toutes ses conséquences, comme l'a été en son temps la « grève du lait » à Bienné, nous vous prions de croire, etc.

Signé: ASSOCIATION SUISSE POUR LE SUFFRAGE FÉMININ.

LIQUE SUISSE DES COOPÉTRICES DE CONSOMMATION.

FÉDÉRATION SUISSE DES ASSOCIATIONS DE MÉNAGÈRES.

ici, du temps passera encore!... Mais Paris ne s'est point construit en un jour, et ce n'est pas en quelques années non plus que nous, femmes, avons obtenu un statut un peu meilleur; creuser une idée, en rechercher les moyens d'application les plus faciles et les plus équitables, c'est ce qu'a fait le Dr. Muret. A nous maintenant de poursuivre cet effort, de voir sous quelle forme nous aurions quelques chances de lui donner corps et d'ajouter, ce faisant, un succès à ceux que nous avons déjà remportés un siècle... Ils sont quelques-uns, tout de même!

L.-H. P.

Les Anglaises et le service diplomatique et consulaire

Nos lectrices ont lu en son temps dans la grande presse la nouvelle suivant laquelle le gouvernement britannique, faisant en cela preuve d'une étonnante étroitesse d'esprit, pour un pays où l'élément féminin joue un rôle si actif, a refusé aux femmes l'accès au service diplomatique et consulaire. Les raisons de ce refus ont été analysées avec un ironie si amusante par le *Manchester Guardian*, que nous sommes sûres d'intéresser nos lectrices en leur mettant sous les yeux ces commentaires, dans la traduction qu'en donne

A l'emballage, l'ouvrière doit fournir 1.200 boîtes d'un kilo en une heure. Il faut que la mention imprimée sur le carton soit au milieu de la boîte, qui se forme et se remplit en même temps.

Huit sous d'amende pour chaque boîte déouverte avec un décollage de l'impression sur le carton.

La fiecleuse ne doit pas, ne peut pas mettre plus de 30 secondes pour faire un paquet de 5 kilos.

Aux glissières, deux femmes sont seules pour expédier 100.000 kilos de sucre par jour.

Eilles gagnent 4 francs 10 de l'heure (82 ct. suisses) en production maximum, les primes facultatives comprises.

Eilles réclament un fixe de 5 fr. 04 (1 fr. suisse).

Parfaitemment juste

Lors du récent Congrès de Lucerne de l'Union suisse des Coopératives de consommation, une seule femme, Mme P. Ryser (Bienné), dont nous avons signalé en son temps l'accession au Comité directeur de cette puissante Fédération, eut le courage d'affronter la tribune. La Coopération rendant compte de ce Congrès, fait à ce propos la remarque suivante, à laquelle nous ne pouvons que nous soucire :

Après les discours des hôtes étrangers, l'arrivée d'une femme à la tribune suscite un intérêt tout spécial. Certains assistants (bien masculins, n'est-ce pas?) se penchent même de la fenêtre et n'arrivent pas à y croire. Ceux-là mêmes n'hésitent pas, à l'occasion, à parler du rôle de la femme dans la coopération, mais la pratique les étonne, la vieille méfiance des sexes revient tout de suite.

n'est pas sûr que ce soit par pure galanterie. La politique était pour quelque chose dans ce geste.

La tenue de ces dames avait d'ailleurs posé pour le protocole une question délicate: nu-tête ou avec chapeau? Il est en effet convenu qu'une femme « n'est pas habillée » si elle n'a pas de couvre-chef. Finalement, il fut décidé que l'on ne ferait pas de différence entre les sous-scrétaires d'Etat féminins et les députés.

Et voilà une nouvelle victoire du féminisme!

Salaires et métiers féminins

Les récentes grèves parisiennes ont jeté un jour révélateur sur les salaires touchés par les femmes dans certains grands magasins (375 Fr. à 450 Fr. français par mois (75 Fr. à 90 Fr. suisses) avec des responsabilités de caisse!) et sur certains métiers féminins. Nous citons, d'après une enquête de Mme Germaine Decaris (L'Èuvre) sur les raffineries de sucre, ce qui suit :

Il y a boulevard de la Gare, des ateliers obscurs, en contrebas, que l'on nomme « la cave ». Il y règne normalement une chaleur de 40 à 50 degrés.

Lorsque la « cuite » qui vient des étages supérieurs tombe, par une énorme canalisation, dans les wagons-moules, les hommes qui surveillent cette coulée de lave vous disent:

— Il vous descend cent degrés de chaleur dessus...

Les wagons sont rou�és au démolage. Là il y a quatre femmes par wagon. Elles refirent les tablettes des moules et les glissent dans les charriots.

Les wagons pèsent chacun 1200 kilos. Elles

les manœuvrent sur les rails, avec leur dos. Les quatre femmes doivent démolir au minimum sept à huit wagons dans l'heure.

Les premiers temps, c'est dur. Mais elles s'y font. Il faut être brisé pour faire cela.

A peu près 4 fr. de l'heure (80 ct. suisses). Les charriots se nomment des « corbillards ».

* * *

Ce système là est le vieux système. Travail de force.

— Vous pouvez cataloguer cela comme dur. Mais avec le système moderne, c'est un travail de vitesse. Vous n'avez même pas le temps de vous moucher.

Plus bas encore travaillent — fonctionnant plutôt — les mouleuses. 107 lingots à la minute. En face, les « enfileuses ». La plaque s'avance pour être prise. Si l'enfileuse la manque, elle tombe et se casse.

Les enfileuses manient 20 kilos de sucre à la minute.

A la fin de la journée, elles ont eu 9.600 kg. de sucre sur les bras.

Huit heures consécutives, avec un quart d'heure de repos. Si l'enfileuse veut s'absenter une seconde durant ces huit heures, impossible. A moins qu'une mécanicienne ne la remplace. Mais la mécanicienne qui continue, de son côté, à assurer la marche de sa machine, n'est pas du « métier ». Il se produit parfois du « bourrage » à l'étuve. Tout est arrêté. Chacun paie cela.

On demande un personnel de remplacement: une ou deux femmes seulement. Le droit qu'on réclame n'est même pas celui de souffler. C'est un droit plus naturel encore.

* * *